

Créé en 1831, le groupe Generali représente 191 sociétés implantées dans 69 pays, soit 58 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients. Sa notation ou rating est parmi les meilleurs avec une notation de AA par Standard & Pours et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 62,8 milliards d'euros en 2005 (dont 45,7 milliards d'Euros en assurance vie) avec des actifs gérés qui dépassent 365 milliards d'euros.

Generali est aujourd'hui le 2^e assureur généraliste national. Le Groupe occupe le 2^e rang en assurance vie et la 5^e place en IARD. En France, le groupe a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires global de 13,4 milliards d'Euros.



Generali Iard

Société Anonyme au capital de 59 493 775 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris
7 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Tél. : 01 58 38 40 00

Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 14 760 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances - 403 147 903 RCS Nanterre

Ref.: GAM058A - Avril 2007 - Document non contractuel



**100% PRO
SERVICES**





100% PRO "SERVICES"

LA MULTIRISQUE DES ENTREPRISES DE SERVICES !

Votre entreprise est unique, vos besoins d'assurance le sont aussi. Votre assureur Generali est un véritable partenaire. Spécialiste de l'assurance d'entreprise, il examine avec vous les risques liés à votre exploitation, vous conseille et vous aide à faire face à vos responsabilités. Avec 100% PRO Services, il vous propose des solutions simples, efficaces et évolutives en fonction de votre activité.

DES GARANTIES COMPLÈTES POUR VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL

✓ Une multirisque à la carte

Vous déterminez votre niveau de protection à partir d'un très large éventail de garanties vous permettant de souscrire un contrat à vos mesures: incendie, événements climatiques, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glaces, bris de machines, reconstitution d'archives, vandalisme...

✓ Une protection indispensable en cas d'incendie, attentat ou catastrophe naturelle

Les bureaux et leurs contenus (matériels, marchandises, archives, documents professionnels...) sont assurés. Les agencements et les embellissements que vous avez réalisés sont également pris en compte.

✓ Votre matériel professionnel et informatique bien assuré

Les garanties « Dommages électriques, bris » vous fournissent une protection complète en cas de dommages (un choc, une chute, une maladresse...). Tout votre matériel professionnel est couvert, qu'il vous appartienne ou qu'il soit en location. **Autre avantage :** les micros ordinateurs portables sont couverts en tous lieux.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés sans vétusté.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

Exercez votre métier *avec passion,*
100% PRO vous assure

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La garantie "Accident-maladie des personnes clés"

Dans une entreprise, l'absence d'une personne clé peut avoir de lourdes conséquences : un salarié qualifié manque et les projets ralentissent ; un commercial de moins et les commandes diminuent... Avec 100 % PRO, les frais d'intérim, de sous-traitance, d'heures supplémentaires pour compenser l'absence d'une personne clé, malade ou victime d'un accident corporel, sont pris en charge.

✓ Une prise en charge des frais indispensables pour reprendre au plus vite votre activité

Vos locaux sont sinistrés et vous ne pouvez plus y travailler. Le temps d'effectuer les réparations, 100 % PRO prend en charge les frais liés à la reprise immédiate de votre activité : location temporaire de nouveaux locaux et de matériels, frais de transport, d'information auprès de vos clients et de vos fournisseurs.

✓ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Nous vous accompagnons pendant 12, 18 ou 24 mois et vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.

✓ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige

Vous avez un désaccord avec un client, des soucis de baux commerciaux, besoin de conseils fiscaux... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

UNE GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÈTE

100 % PRO Services associe dans un même contrat :

- une responsabilité civile "exploitation" (chute d'un tiers dans vos locaux, détérioration des biens appartenant à vos clients au cours d'une mission).
- une responsabilité civile "professionnelle" (conséquences pécuniaires des fautes, erreurs de fait ou de droit, d'oublis, d'omissions, de négligences, d'inexactitudes commises par vous ou par vos collaborateurs, dans le cadre de vos prestations).

La responsabilité civile professionnelle comprend une garantie biens confiés étendue qui couvre notamment les dommages, y compris la perte et le vol, subis par les documents qui appartiennent à vos clients et dont vous êtes dépositaire dans le cadre de votre activité.

